

Reproduction sur d'autres sites interdite
mais lien vers le document accepté :

www.irdes.fr/recherche/questions-d-economie-de-la-sante/244-etudier-l-acces-a-l-aide-medicale-de-l-etat-des-personnes-sans-titre-de-sejour.pdf

Étudier l'accès à l'Aide médicale de l'État des personnes sans titre de séjour

L'enquête Premiers pas

Paul Dourgnon (Irdes), Stéphanie Guillaume (Irdes), Florence Jusot (Université Paris Dauphine, PSL, Leda-Legos, Irdes), Jérôme Wittwer (Université de Bordeaux, Bordeaux Population Health (Inserm U1219), Équipe Emos)

L'Aide médicale de l'État (AME), l'assurance maladie destinée aux personnes étrangères en situation irrégulière en France, reste très mal connue. Quelles sont les caractéristiques sociales, économiques et sanitaires des personnes étrangères en situation irrégulière bénéficiant de l'AME ? Qui sont celles qui ne recourent pas au dispositif ? Pour quelles raisons ? Quels sont les recours aux soins et à l'assurance santé des personnes étrangères en situation irrégulière ? L'AME permet-elle à ses assurés d'accéder aux services de santé ? Les récents débats portant sur une possible réforme de l'AME n'ont pu s'appuyer que sur des informations éparpillées et incomplètes.

L'enquête Premier pas vise à apporter de premières réponses à ces questions. Elle a été menée en 2019 auprès de 1 223 étrangers sans titre de séjour dans 63 lieux et structures, à Paris intra-muros et dans l'agglomération de Bordeaux. Après une description du protocole, de l'organisation de la collecte et du bilan statistique de l'enquête, nous présentons la structure de l'échantillon.

Ce deuxième *Questions d'économie de la santé* sur l'accès à l'AME des personnes étrangères en situation irrégulière à partir de l'enquête Premiers pas s'inscrit dans une série. Le premier revenait sur l'histoire des droits de cette population en France et dressait un état des lieux des connaissances et ignorances concernant le dispositif de l'AME. Le troisième sera consacré à l'analyse de l'accès à l'AME.

**Représenter une population
sans existence légale
ni réalité administrative :
de nombreux défis à relever**

L'enquête vise à interroger des personnes concernées par l'Aide médicale de l'État (AME), c'est-à-dire non seulement les assurés AME, mais aussi les personnes

éligibles mais non assurées, enfin les personnes prochainement éligibles car présentes sans titre de séjour sur le sol français depuis moins de trois mois.

Le principe d'une enquête par sondage est de décrire de façon représentative une population donnée, à partir de la description d'un certain nombre de ses individus, choisis aléatoirement. Pour réaliser l'échantillonnage et le redressement de ce

type d'enquête, il est en général nécessaire de disposer d'informations sur l'ensemble de la population à étudier. Dans le cas des personnes éligibles à l'AME, ces sources (un recensement, un cadastre, un registre téléphonique ou administratif) n'existent pas. Il n'existe pas même de total connu ni d'estimation du nombre de personnes concernées. Il est donc impossible de calculer *ex ante* un taux de sondage, c'est-à-dire le pourcentage de personnes que l'on

souhaite enquêter dans la population. De plus, une enquête en population générale, par exemple dans un échantillon de logements ordinaires ou de numéros de téléphone, dans laquelle on sélectionnerait *a posteriori* des personnes sans titre de séjour, aurait été très peu efficace. En effet, les personnes immigrées en situation régulière représentent de l'ordre de 8 % de la population résidant en France et les personnes sans titre de séjour vraisemblablement considérablement moins. Aux difficultés méthodologiques, s'ajoutaient les spécificités de la population étudiée. Il fallait anticiper des difficultés de maîtrise du français et une potentielle crainte de participer à une « enquête » pouvant être comprise comme une investigation officielle. Enfin, les informations recueillies auprès d'experts et d'acteurs de terrain décrivent une population hétérogène et mobile dans ses usages. Il était donc nécessaire que l'échantillonnage et la mise en place du protocole de sondage soient très proches du recueil lui-même.

REPÈRES

Le projet Premiers pas*

L'enquête Premiers pas est intégré à un projet pluridisciplinaire. Le projet Premiers pas, Accès aux droits, trajectoires de soins et appropriation de l'Aide médicale de l'État (AME) en France, vise à étudier les parcours d'accès aux droits et de recours aux soins des étrangers en situation irrégulière présents sur le territoire français (Bordeaux et Paris) à partir d'approches pluridisciplinaires. Le projet comprend un volet qualitatif, une enquête auprès des personnes sans titre de séjour – l'enquête Premiers pas – et un panel de données administratives issues de l'AME. Premiers pas est mené par un consortium de recherche regroupant des chercheurs et des étudiants en anthropologie, sociologie et économie de la santé ainsi qu'un médecin généraliste. Les équipes participant au projet appartiennent à l'université de Bordeaux (UMR 5319 Passages-CNRS et U1219 Bordeaux Population Health, Emos-Inserm), l'université Paris Dauphine (EA 4404 Leda-Legos) et l'Irdes. Cette recherche a été soutenue par l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle Aquitaine, la Fondation des amis de Médecins du monde (2016-2019) et l'Agence nationale de la recherche au titre des appels à projets 2016. L'enquête est réalisée sous le contrôle de la Cnil, norme MR004, numéro d'enregistrement 2203002 v 0. <https://anr.fr/Projet-ANR-16-CE36-0008>.

* <https://premierspas.hypotheses.org/recherche-action-premiers-pas-2>
www.irdes.fr/recherche/enquetes/premiers-pas/actualites.html

E

Le champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est en partie induit par le protocole de sondage. Les personnes incluses sont étrangères, majeures, sans titre de séjour, éligibles à l'Aide médicale de l'État (AME) ou présentes depuis moins de trois mois sur le territoire français, sans autre couverture maladie.

Les personnes sont enquêtées dans des structures déclarant une fréquentation de personnes sans titre de séjour supérieure à 20 par semaine, dans des sites de Paris intra-muros et de l'agglomération de Bordeaux (Bordeaux, Cenon, Lormont, Mérignac, Pessac, Talence).

Sont exclus du champ :

- Les personnes ayant obtenu ou ayant débuté des démarches pour l'obtention d'un statut de réfugié ; elles sont éligibles à la même couverture que la population française ou résidente légalement en France (la Protection universelle maladie, (Puma)).
- Les étrangers dits « dublinés », c'est-à-dire dont le suivi de la situation administrative dépend d'un autre pays européen.
- Les personnes qui ne fréquentent pas les structures d'aide enquêtées : personnes prises en charge dans leur communauté, personnes très marginalisées.

Un plan de sondage à deux degrés

Il n'existe pas de source d'information qui permette de constituer un échantillonnage représentatif de la population cible, aussi avons-nous choisi d'appuyer le protocole sur le réseau des lieux et structures susceptibles de proposer de l'aide à des personnes sans titre de séjour. Ce choix n'est pas neutre pour le champ de l'enquête (encadré). Il rejoint en cela les protocoles d'autres enquêtes réalisées dans des lieux spécifiques, par exemple des soupes populaires, des hôtels du Samu social, pour approcher des populations particulières, souvent marginalisées. En 2007, l'enquête AME de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) avait été réalisée auprès de personnes éligibles à l'AME, uniquement dans des lieux de soins.

L'enquête est réalisée en deux étapes. Une enquête Structures auprès des lieux et structures susceptibles d'être fréquentés par des personnes sans titre de séjour permet de constituer une liste de struc-

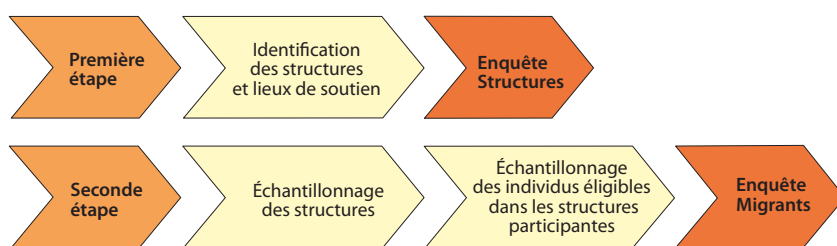
tures accueillant des personnes sans titre de séjour. Dans un deuxième temps, un échantillon de structures est tiré dans la liste constituée dans la première étape. L'enquête Migrants est ensuite réalisée dans les structures échantillonnées, auprès d'un échantillon de personnes sans titre de séjour (figure).

Une enquête auprès des structures pour préparer l'enquête auprès des individus

Le questionnaire de l'enquête Structures pour objectif principal d'établir l'éligibilité de la structure pour l'enquête Migrants et de recueillir l'information nécessaire afin de constituer l'échantillon de structures enquêtées. Le questionnaire détermine si la structure accueille des personnes étrangères sans titre de séjour et, le cas échéant, leur nombre et leur proportion par rapport aux autres usagers. Il recueille aussi une description des services proposés, des lieux physiques où sont accueillis les usagers, et des informations sur l'organisation de la structure. Enfin l'enquête

F

L'enquête Premiers pas est réalisée en deux étapes



permet d'établir un premier contact qui sera le point d'entrée pour la préparation du terrain de l'enquête Migrants dans les structures sélectionnées.

L'enquête Structures a été réalisée par téléphone auprès de 736 lieux et structures. Cette liste comprend des lieux et structures de Paris intra-muros, de Bordeaux et des villes de sa petite ceinture (Cenon, Lormont, Mérignac, Pessac, Talence). Elle est construite à partir des sources accessibles aux migrants, c'est-à-dire répertoriées dans les ressources locales pour les personnes démunies ou migrantes (par exemple le Guide des solidarités à Paris). Ces sources publiques sont complétées par plusieurs sources associatives permettant d'assurer une représentativité large d'offre de services aux personnes étudiées dans l'enquête. Cette démarche ne vise pas l'exhaustivité, elle est reproductible et se base sur des sources identiques sur les terrains parisiens et bordelais.

Parmi les structures jointes et accueillant effectivement des personnes sans titre de séjour, 87 % ont accepté de participer à l'enquête. Dans l'échantillon de structures enquêtées, nous avons retenu l'ensemble des 113 structures ayant déclaré au cours de l'enquête Structures un effectif d'usagers éligibles d'au moins 20 par semaine, un nombre suffisant pour justifier la réalisation de l'enquête Migrants dans leurs locaux. Parmi les 113 structures retenues, 63, soit 56 %, ont accepté que celle-ci se déroule dans leurs locaux (graphique 1).

Les structures enquêtées incluent des lieux de soins ou dédiés à l'acquisition de droits à la santé, comme des centres de santé, des Permanences d'accès aux soins de santé (Pass), les services de Caisses primaires d'assurance maladie (Cpam), mais aussi des lieux proposant des services hors du champ sanitaire tels que des aides alimentaires, de l'aide aux démarches administratives, des cours de langue, des activités culturelles, et d'autres types de soutien, comme les bains-douches municipaux (graphique 2). Nous n'avons pas inclus de lieux d'hébergement à l'exception de quelques centres d'hébergement proposant aussi des services d'aide de jour, lesquels ont été enquêtés en journée. Nous faisons l'hypothèse que les personnes hébergées dans les centres d'hébergement sont aussi des usagers de structures enquêtées par ailleurs (graphique 2).

solliciter des personnes dans une salle commune, sans connaissance de leur éligibilité, ou encore de se positionner à un point de passage obligé de leur parcours, c'est-à-dire à l'entrée, à un guichet, etc. pour sélectionner des usagers. Chaque protocole a visé à conserver un caractère aléatoire mesurable à la sélection des personnes sollicitées.

Pour compléter le recueil auprès des individus, les enquêteurs remplissaient un questionnaire de description de la structure et un questionnaire par vacation (en général par demi-journée de travail) afin de recueillir les caractéristiques pouvant influencer sur le recueil, les méthodes de sélection des répondants, et le nombre total d'usagers et d'usagers éligibles, collecté auprès d'un responsable de l'organisation. Dans certains cas, le comptage des usagers a été réalisé par un enquêteur.

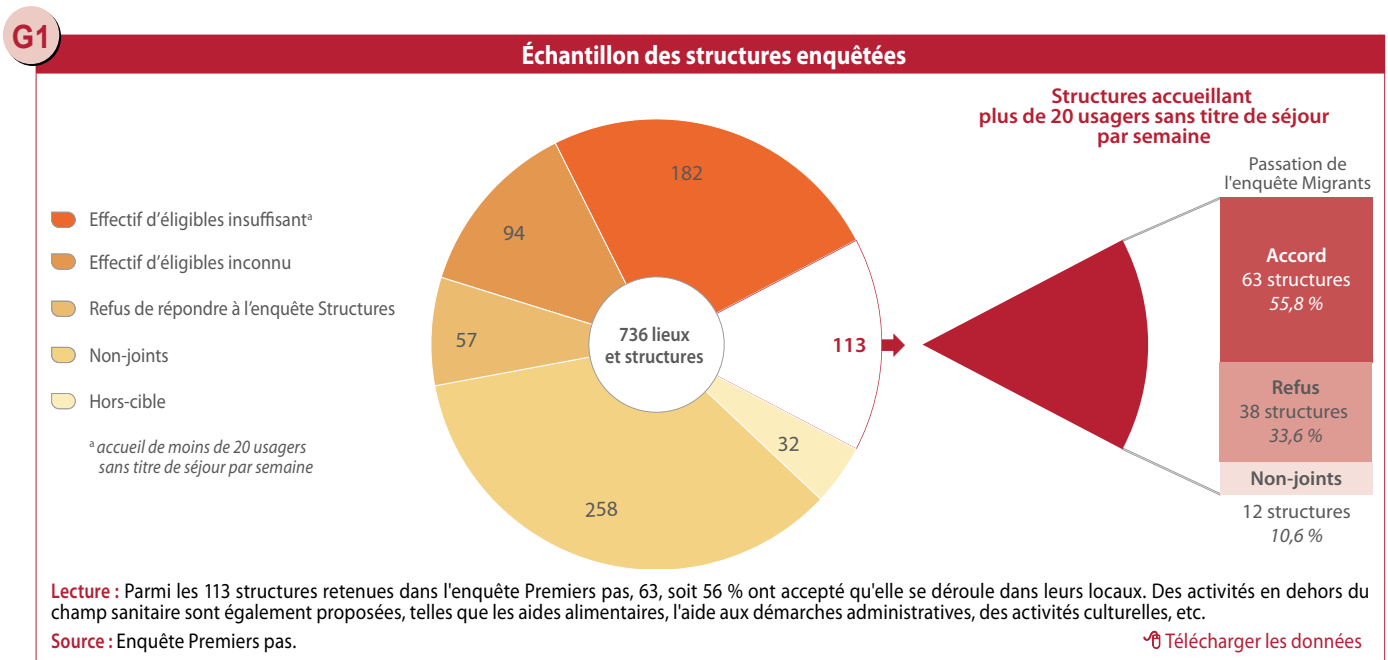
L'enquête auprès des personnes en situation irrégulière réalisée dans 63 sites

Le questionnaire de l'enquête auprès des personnes en situation irrégulière se décompose en trois modules

Un protocole adapté à chaque structure

La variété des structures, tant leur organisation que leur fréquentation, nécessitait un protocole de sélection des personnes à enquêter adapté à chacune. Ainsi, dans certaines d'entre elles, toutes les personnes éligibles étaient orientées vers les enquêteurs qui pouvaient les interroger de façon exhaustive. Dans d'autres, il s'agissait de

Un premier module vise à déterminer l'éligibilité et à recueillir l'acceptation de la personne. En cas de refus de celle-ci de répondre aux questions d'éligibilité (certaines personnes peuvent ne pas souhaiter évoquer leur situation irrégulière), elle n'est pas enquêtée. Toutefois l'enquêteur renseigne, quand il le peut, des informations sur son éligibilité obtenues auprès du personnel. Cette information est utile pour le calcul des taux d'inclusion.



Le module principal du questionnaire traite les thématiques propres au sujet de l'enquête. Il décrit les motifs et le parcours migratoire, les conditions de vie en France, l'état de santé, l'accès à l'AME et aux services de santé de la personne interrogée. Les questions posées reprennent, quand elles existent, des formulations validées. Les autres questions sont le fruit d'une co-construction entre équipes quantitative et qualitative.

Enfin, le questionnaire Réseau permet d'identifier les autres structures de l'échantillon dans lesquelles les usagers se sont rendus au cours de la semaine précé-

dant leur interrogation. Cette information permet la prise en compte des possibilités d'inclusions multiples des individus dans l'enquête.

Le questionnaire complet compte une centaine de questions. Sa durée moyenne de passation est d'environ 35 minutes.

Un questionnaire en 14 langues

Les personnes dans le champ de l'enquête présentent une grande diversité en termes d'origines sociales et de parcours de vie, mais aussi en termes linguistiques. Le questionnaire a été traduit en 13 langues dont

le choix repose sur deux sources : d'une part, les statistiques sur les nationalités des demandeurs d'asile présentées dans le rapport de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) de 2018 ; d'autre part, les résultats issus de l'enquête Premiers pas Structures, dans laquelle les principales nationalités des usagers ont été recueillies. Les langues retenues sont donc : anglais, espagnol, russe, albanais, portugais, arabe, dari, chinois, tamoul, pachto, bengali, peul et bambara.

L'enquête était administrée par l'enquêteur. Quand il ne parlait pas la langue du questionnaire, l'enquêté y répondait lui-même, ce qui a eu lieu dans près de 20 % des cas. Les personnes parlant une des langues traduites mais non parlée par l'enquêteur et ne sachant pas lire elles-mêmes n'ont pas été enquêtées.

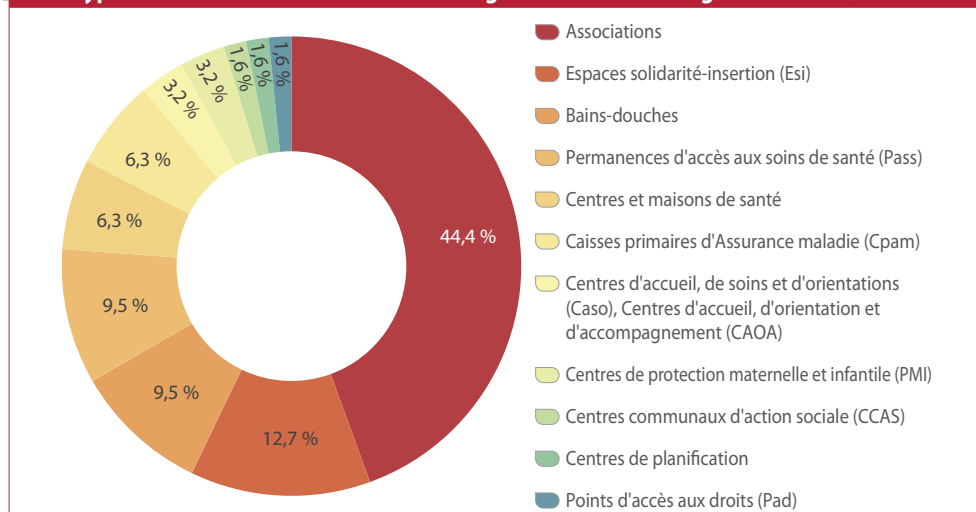
Une enquête difficile, menée par des enquêteurs très impliqués et avec le soutien des structures participantes

L'enquête était administrée par l'enquêteur, en face à face, sur tablette, dans un local ou un lieu adapté mis à disposition par la structure enquêtée. Dans chaque structure, l'enquête avait été annoncée par affiches ou prospectus. Les structures dans lesquelles se déroule le recueil ont eu un rôle déterminant pour la réussite de l'enquête. L'implication des personnels et responsables des structures a permis de faciliter le travail des enquêteurs. En particulier, elle a contribué à rendre les enquêteurs légitimes auprès des enquêtés et donc à améliorer la participation à l'enquête.

Dans 75 % des structures, le recueil s'est déroulé sur une semaine. Dans 25 % des structures, le niveau de fréquentation étant important et le public se renouvelant, il a été décidé de poursuivre sur une deuxième semaine. Dans la totalité des lieux d'enquête,

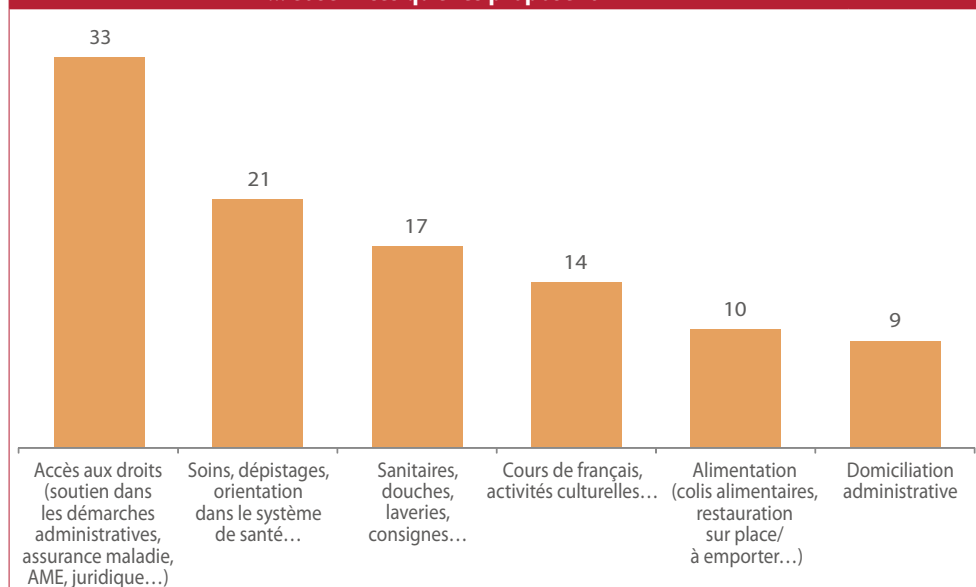
G2

Type de structures accueillant des étrangers en situation irrégulière...



Lecture : Les associations sont 44,4 % à accueillir des étrangers en situation irrégulière, les Espaces solidarité-insertion (12,7 %), les bains-douches (9,5 %), comme les permanences d'accès aux soins de santé.

... et services qu'elles proposent



Lecture : Sur les 63 structures enquêtées qui accueillent des personnes sans papier, 33 ont une activité de soutien aux démarches administratives, comme l'accès à l'assurance maladie, à l'aide médicale de l'État (AME), etc.

Source : Enquête Premiers pas.

[Télécharger les données](#)

les enquêteurs (de 1 à 3, en fonction du nombre d'usagers éligibles) ont couvert l'ensemble des plages horaires d'ouverture de jour.

Au-delà des difficultés inhérentes à la construction du protocole, le recueil lui-même représentait un défi. Il était demandé à l'enquêteur d'entrer en contact avec des personnes qui, pour beaucoup, ne maîtrisent pas bien le français, peuvent rester méfiantes et mal comprendre le principe et l'intérêt d'une enquête. Il fallait ensuite établir un lien de confiance suffisant pour que la personne s'implique et enfin supporter la charge émotionnelle engendrée par la description de parcours de vie parfois traumatiques.

L'enquête nécessitait une équipe d'enquêteurs très motivés, impliqués et capables de s'adapter à la réalité des terrains. Vingt-et-un enquêteurs ont été recrutés et formés directement par l'équipe conceptrice de l'enquête, 18 pour le terrain parisien, 3 pour le terrain bordelais. Tous parlaient au moins l'anglais et plus de 75 % d'entre eux parlaient également une autre langue dans laquelle ils pouvaient administrer le questionnaire. Une majorité des enquêteurs avait un cursus universitaire en sciences sociales.

Un bilan satisfaisant en termes de participation et de taille d'échantillon

56 % des structures sollicitées ont accepté de participer à l'enquête. Parmi les personnes sollicitées, le taux de participation à l'enquête, c'est-à-dire de personnes acceptant de participer parmi les personnes dans le champ, y compris celles n'ayant pas pu répondre à cause de la barrière de la langue, atteint 49 % (graphique 3).

25 % des contacts établis avec les personnes sollicitées dans les structures ont donné lieu à la réalisation d'un questionnaire. Dans seulement 5 % des cas, la barrière de la langue a été un obstacle au contact.

La participation des structures comme des individus a été meilleure que prévue. Au total, ce sont 1 223 personnes étrangères sans titre de séjour qui ont été interrogées dans 63 structures, alors que les

scénarios de travail en visaient 800 à 1 000 et que les risques scientifiques étaient nombreux.

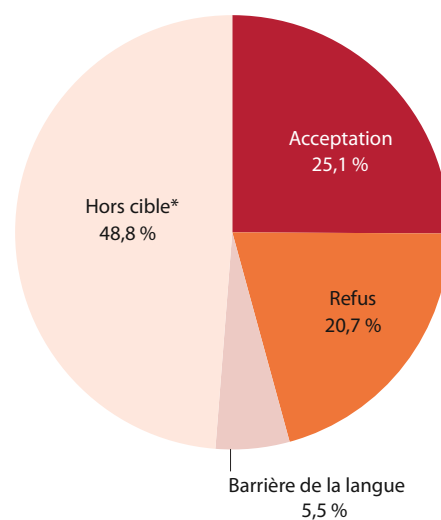
Les interviews réalisées en français (75 %), arabe (8 %), anglais (7 %), espagnol (4 %), russe (2 %), et portugais (2 %) ont représenté 99 % des questionnaires recueillis (tableau 1).

34 % des personnes ont été enquêtées dans des associations, 22 % dans des Espaces solidarité-insertion (Esi), 16 % dans des Pass et 13 % dans des Cpm. De l'ordre d'un tiers des répondants ont été interrogés dans des structures dédiées prioritairement à la santé (soins, accès à l'AME).

Le tableau 2 propose des statistiques brutes et pondérées sur

G3

Bilan des contacts



* Étrangers en situation régulière, Français, mineurs.

Lecture : 25 % des contacts établis avec les personnes sollicitées dans les structures ont donné lieu à la réalisation d'un questionnaire.

Source : Enquête Premiers pas. [Télécharger les données](#)

T1

Répartition de l'échantillon de l'enquête Premiers pas selon la ville de l'enquête, la langue utilisée pour répondre au questionnaire et la structure où a eu lieu l'entretien

	Effectifs bruts	Pourcentages bruts
Nombre de répondants total : 1 223		
Ville où s'est déroulé l'entretien		
Paris	1 052	86 %
Bordeaux	171	14 %
Langue d'administration du questionnaire		
Français	921	75 %
Anglais	81	7 %
Arabe	97	8 %
Russe	29	2 %
Espagnol	47	4 %
Portugais	30	2 %
Autre (albanais, dari, tamoul, bengali, bambara)	18	1 %
Type de structure dans lequel les enquêtés ont été interrogés		
Association	411	34 %
Centre et maison de santé	27	2 %
Centre de Protection maternelle et infantile (PMI)	13	1 %
Centre de planification	9	1 %
Bains-douches	54	4 %
Espaces solidarité-insertion (Esi)	265	22 %
Permanence d'accès aux soins de santé (Pass)	194	16 %
Centre communal d'action sociale (CCAS)	18	1 %
Point d'accès aux droits (PAD)	8	1 %
Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam)	163	13 %
Centre d'accueil, de soins et d'orientations (Caso), Centre d'accueil, d'orientation et d'accompagnement (CAOA) Médecins du monde	61	5 %

Lecture : Les entretiens, majoritairement réalisés en français (75 %), ont été réalisés en arabe dans 8 % des cas.

Source : Enquête Premiers pas.

[Télécharger les données](#)

l'échantillon des personnes enquêtées. Les statistiques brutes reflètent la structure de l'échantillon ; les statistiques pondérées visent à la représentativité de la population étudiée.

La pondération tient compte du plan de sondage et des types de structures et de services proposés aux usagers. La fréquentation des différentes structures permet de prendre en compte les possibles inclusions multiples.

65 % des personnes interrogées sont des hommes. Si 27 % ont entre 18 et 30 ans, ils sont 14 % à avoir 50 ans ou plus. Ils sont très majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne (52 %) et d'Afrique du nord (29 %). Enfin, une partie importante de l'échantillon est constituée de personnes arrivées en France depuis plusieurs années : 30 % ont entre deux et cinq années de résidence et 31 % vivent en France depuis plus de cinq ans.

Une partie de l'échantillon des personnes enquêtées a été réinterrogée *via* internet au cours des deux premières semaines de novembre 2019. Cette réitération vise à tester la faisabilité d'un suivi dans le temps de personnes en situation irrégulière. ◆

T2

Structure de l'échantillon des personnes interrogées dans l'enquête Premiers pas

	Effectif brut	% bruts	% pondérés
Structure de l'échantillon par tranches d'âge			
[18 et 30 ans[333	27 %	36 %
[30 et 40 ans[443	36 %	34 %
[40 et 50 ans[280	23 %	20 %
[50 et 60 ans[104	9 %	8 %
60 ans et plus	56	5 %	2 %
Structure de l'échantillon par sexe			
Hommes	793	65 %	71 %
Femmes	426	35 %	29 %
Structure de l'échantillon par région de naissance			
Afrique subsaharienne	630	52 %	63 %
Afrique du Nord	360	30 %	24 %
Amérique latine et États-Unis	80	7 %	6 %
Union européenne	46	4 %	2 %
Europe hors Union européenne	34	3 %	1 %
Asie	6	4 %	3 %
Structure de l'échantillon selon la durée du dernier séjour en France			
[0 à 3 mois]	132	11 %	21 %
[3 à un an]	324	26 %	17 %
[Un an à 3 ans]	314	26 %	28 %
[3 à 5 ans]	147	12 %	12 %
5 ans et plus	298	25 %	22 %

Lecture : Les personnes interrogées dans l'enquête Premiers pas sont à 65 % des hommes et 35 % des femmes. Les personnes enquêtées sont très majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne (52 %) et d'Afrique du nord (29 %).

Source : Enquête Premiers pas.

[Télécharger les données](#)



INSTITUT DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ •
117bis, rue Manin 75019 Paris • Tél. : 01 53 93 43 02 •
www.irdes.fr • Email : publications@irdes.fr •

Directeur de la publication : Denis Raynaud • **Éditrice :** Anne Evans • **Éditrice adjointe :** Anna Marek • **Relecteurs :** Maude Espagnacq, Marc Perronnin •
Infographiste : Franck-Séverin Clérembault • **Assistant à la mise en page :** Damien Le Torrec • **Imprimeur :** Addax (Montreuil, 93) • **Dépôt légal :** Novembre 2019 •
Diffusion : Suzanne Chriqui • **ISSN :** 1283-4769 (papier), 2498-0803 (PDF).

Dernières parutions

Questions d'économie de la santé



**Protéger la santé des personnes étrangères en situation irrégulière en France
L'Aide médicale de l'État, une politique d'accès aux soins mal connue**

Jérôme Wittwer, Denis Raynaud, Paul Dourgnon, Florence Jusot

**Influence des modalités de prises en charge
de l'Accident vasculaire cérébral (AVC) sur la durée d'hospitalisation**

Clément Nestrigue, Damien Bricard, Laure Com-Ruelle,
Mathias Debals-Gonthier

Documents de travail



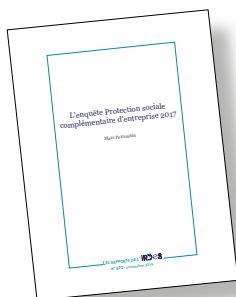
**Analyse séquentielle et déterminants
des parcours de soins en phase post-aiguë
d'un Accident vasculaire cérébral (AVC)**

Clément Nestrigue, Laure Com-Ruelle,
Damien Bricard

**Améliorer la prise en charge sanitaire et sociale
des personnes âgées : impact des plans
personnalisés de santé sur les parcours de soins**

Anne Penneau, Damien Bricard, Laure Com-Ruelle

Rapports de recherche



**L'enquête Protection sociale complémentaire
d'entreprise 2017**

Marc Perronnin

**Dépenses et restes à charge sanitaires
des personnes en situation de handicap
avant et après 60 ans**

Anne Penneau, Sylvain Pichetti,
Maude Espagnacq

À découvrir sur le site Internet de l'Irdes

<http://www.irdes.fr>

The screenshot shows the IRDES website interface. At the top, there are navigation menus for 'L'IRDES', 'ACTUALITÉS PUBLICATIONS', 'RECHERCHE', 'ENQUÊTES ET DONNÉES', 'RESSOURCES DOCUMENTAIRE', and 'FR|EN'. Below this is a 'À LA UNE' section with a featured article titled 'Personnes suivies pour des troubles psychiques sévères - une espérance de vie fortement réduite et une mortalité prématurée quadruplée'. To the right is a 'Notre lettre d'information' section with a sign-up form. Below these are 'RUBRIQUES DU MOIS' with four categories: 'Graphique du mois', '3 questions à...', 'Vu sur d'autres sites', and 'Produits documentaires'.

- Toutes les **publications** de l'Irdes sont mises en ligne dès leur parution.
- La **Lettre d'information** mensuelle de l'Irdes, qui présente les dernières actualités en économie de la santé (publications, séminaires et colloques, 3 questions à un chercheur, graphique du mois...), est envoyée par courriel sur simple inscription : www.irdes.fr/presse/lettre-d-information-de-l-irdes-historique.html
- Elle est également disponible dans une version anglaise trimestrielle : www.irdes.fr/english/newsletter-in-health-economics-chronology.html
- Des **produits documentaires** élaborés par la Documentation : Veille scientifique en économie de la santé et Actualités santé et protection sociale, deux veilles thématiques bimensuelles, l'une bibliographique réalisée à partir de la littérature scientifique en santé, l'autre de la presse santé en ligne ; et aussi des synthèses thématiques... www.irdes.fr/documentation/produits-documentaires.html

Le site est disponible **en français et en anglais**.

IRDES

Institut de recherche
et documentation en
économie de la santé

Contact et abonnements

Service Publications et Communication

117bis, rue Manin 75019 Paris

Tél : 01 53 93 43 06 Courriel : publications@irdes.fr